

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ciales et de ce qu'on a déjà fait ailleurs dans le même ordre d'idées. Faire preuve d'un peu d'esprit d'organisation et d'entraide.

Mais nous n'avons aucune crainte touchant le résultat de tel essai. Ce que nos communes ont si bien su faire pour les produits des champs elles sauront le faire aussi pour ceux de la forêt. Il importait avant tout de leur bien montrer la voie à suivre. Et pour agir efficacement, nous pensons aussi qu'il importe de faire vite.

Nous ne voulons pas achever ces quelques réflexions sans exprimer à messieurs les inspecteurs forestiers *Gonet* et *Aubert*, les champions de la première heure, nos félicitations pour leur belle activité et leur souhaiter de voir se réaliser bientôt leur projet de création d'un office cantonal vaudois pour le marché des bois. A notre cher canton, nous souhaitons sincèrement qu'il fasse ce nouveau pas en avant.

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Décès du professeur U. Grubenmann.* A peine la tombe de M. le professeur Felber était-elle refermée que la mort enlevait un autre professeur retraité, M. *Ulrich Grubenmann*, qui fut un savant de réputation mondiale. Professeur à l'Ecole polytechnique et à l'Université de Zurich, de 1893 à 1920, il enseigna la minéralogie et la pétrographie à notre Ecole. Pédagogue aussi averti que savant distingué, il fut un professeur remarquable, foncièrement bienveillant, et dont l'enseignement était d'une clarté admirable. Ses dons brillants étaient rehaussés encore par une modestie et une simplicité exquises.

Il sut procurer à l'Institut de minéralogie et de pétrographie qu'il dirigeait des ressources, grâce auxquelles Zurich devint un centre de recherches de premier ordre. Les travaux de Grubenmann et de ses élèves portent sur les roches des Alpes et sur l'ensemble des transformations (métamorphisme) qu'elles subissent dans la croûte terrestre sous l'influence de températures et de pressions variables avec la profondeur. Le traité qu'il a publié sur les schistes cristallins peut être considéré comme le répertoire de nos connaissances actuelles sur les roches métamorphiques.

L'œuvre scientifique du professeur Grubenmann fait le plus grand honneur à notre pays. Ses anciens étudiants et collègues conserveront de ce loyal Confédéré, qui fut un gentleman accompli, un souvenir profondément respectueux.

H. B.

— *Exanens de diplôme.* A la suite des examens réglementaires subis au commencement d'avril, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné le diplôme de forestier aux étudiants suivants :

MM. *Aerni Fritz*, de Bolligen (Berne).
Baillod Lucien, de Gorgier (Neuchâtel).
Brodbeck Christoph, de Füllinsdorf (Bâle-Campagne).
Elzi Michele, de Bosco (Tessin).
Fischer Richard, de Berne.
Gamma Paul, de Wassen (Uri).
Mathey-Doret Alfred, du Locle et la Brévine.
Mosimann Werner, de Lauperswil (Berne).
Péclard André, de Prilly (Vaud).
Rieder Paul, de Rothenfluh (Bâle-Campagne).
Schild Willy, de Brienz (Berne).
Seiler Walter, d'Adliswil (Zurich).
Studer Werner, d'Escholz matt (Lucerne).
Valentin Alfred, de Bâle et Sent (Grisons).
Walker Albert, d'Altdorf (Uri).

S'étaient présentés pour subir les épreuves de l'examen : 17 candidats.

Des 16 étudiants du 3^e cours, tous ont été admis, à la suite des examens préparatoires de l'automne dernier et de ce printemps, à se présenter aux épreuves finales de l'examen de diplôme qui auront lieu l'an prochain.

Cantons.

Vaud. *Séance d'hiver de la Société vaudoise des forestiers.* Sous la présidence de M. *A. Barbey*, la „Vaudoise“ s'est réunie, le 16 février 1924, dans l'Aula du Palais de Rumine, à Lausanne.

L'ordre du jour prévoyait une conférence de MM. *Gonet* et *Aubert*, inspecteurs forestiers, sur le „Marché des bois dans le canton de Vaud“.

Les représentants de l'industrie et du commerce du bois avaient été invités, ainsi que ceux des communes forestières vaudoises. Le sujet à traiter étant actuel et de la plus grande importance, nombreux furent les participants.

On remarquait dans l'assistance plusieurs inspecteurs des cantons de Neuchâtel, Fribourg et Genève. Nous honoraient aussi de leur présence : MM. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, *von der Weid*, conseiller d'Etat et *Fazan*, conseiller national.

La partie administrative est rapidement liquidée. M. *Barbey* donne lecture du rapport du comité sur l'exercice 1923 ; ce rapport imprimé a été distribué au début de l'assemblée. Il est approuvé sans discussion.

Malgré les défections et les décès, notre effectif augmente. La „Vaudoise“ compte actuellement 412 membres et continue à se développer de la façon la plus réjouissante. Une dizaine de nouveaux sociétaires sont admis au cours de la séance.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de deux de nos collègues disparus : le professeur *Engler*, membre d'honneur, directeur de la Station fédérale de recherches forestières, et le garde de triage *Chevalier*, mort à l'âge de 84 ans, après 51 ans de bons services. Tous deux, dans leur domaine spécial, ont fidèlement servi la cause forestière.

Le comité propose, par mesure d'économie et pour atteindre une clientèle plus nombreuse comprenant les marchands de bois, charpentiers, scieurs, etc., de transformer l'agenda forestier. Cette publication portera, à partir de 1925, le titre d'*Agenda forestier et de l'industrie du bois*. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Une réédition de 1000 exemplaires du premier volume des *Beaux arbres du canton de Vaud* est décidée aussi à l'unanimité. L'argent nécessaire à cette réimpression sera prélevé sur le legs Julien Morel. Ce sera, comme le fait bien ressortir M. de Luze, un beau témoignage rendu à notre collègue disparu.

La proposition du comité d'organiser la course d'été dans l'arrondissement de M. Gonet ne rencontre aucune opposition.

Les dernières cartes postales illustrées, éditées par la „Vaudoise“, sont vendues dans la salle en guise de billet de loterie. Les heureux propriétaires des cinq premiers numéros sortis gagnent chacun un ouvrage forestier.

La séance administrative étant terminée, un agréable intermède nous était réservé, grâce à l'heureuse idée de notre président de faire venir l'auteur des superbes fresques décorant la salle de l'Aula où nous nous trouvons. M. Rivier, artiste peintre, nous fait voir quelle est l'idée maîtresse qui l'a conduit dans l'élaboration de ce chef-d'œuvre.

Puis, la parole est donnée aux conférenciers. L'assistance est vivement intéressée par le plaidoyer clair et convaincant de MM. Gonet et Aubert sur le „Marché des bois dans le canton de Vaud“.

Le beau rapport de M. Gonet devant être publié in extenso dans le „Journal forestier suisse“, nous ne nous arrêterons que sur la deuxième partie de la conférence, non moins intéressante, traitée par M. F. Aubert.

La baisse du change français entravant de plus en plus l'exportation de nos bois en France, le peu d'efficacité et l'insuffisance des mesures ferroviaires et douanières, prises en 1921 et 1922, ne sont pas suffisantes pour expliquer la mévente de nos bois et le manque d'entente entre producteurs, marchands vaudois et marchands de la Suisse allemande. Il y a donc lieu d'en chercher autre part les raisons.

Nos confédérés n'ont pas rencontré chez nous une organisation de producteurs comme celle à laquelle ils sont habitués. Ne trouvant pas non plus des lots suffisamment sélectionnés, ils ont perdu du temps à chercher ce qui leur convenait, ont acheté à contre cœur et en n'offrant que des prix trop bas.

Il faut donc s'adapter aux exigences de notre nouvelle clientèle, et pour cela nous devons sélectionner les lots mis en vente. Si l'on veut obtenir la quantité voulue d'un assortiment déterminé, cette sélection impose la réunion d'une grande surface de nos forêts et, par là même, l'association des propriétaires.

La forêt, pas plus qu'une autre branche de notre production industrielle ou du sol, ne peut rester en dehors des règles commerciales de la coopération.

L'association devient en quelque sorte la grande nécessité économique à laquelle, de nos jours, il faut bien se garder de vouloir se soustraire si l'on ne veut pas courir le risque de se voir gravement concurrencé dans un avenir plus ou moins éloigné.

L'association des propriétaires forestiers vaudois est non seulement indispensable, mais urgente en présence de la surproduction que l'on constate aujourd'hui.

Après nous avoir renseignés sur la création d'un *office cantonal permanent du bois*, M. Aubert en explique le fonctionnement et les principales attributions : organisation et réglementation du marché, sélection judicieuse des produits dans l'ensemble du canton.

L'organisation préconisée apportera une contribution importante à l'équilibre financier de nos bourses communales.

L'office forestier cantonal sera un moyen de propagande magnifique, il sera un trait d'union entre le commerce et la forêt.

La création de ce nouvel organisme ne manquera pas de susciter un certain nombre d'objections dans le canton. M. Aubert n'a pas de peine à les réfuter d'avance.

On pourrait craindre une main mise de l'Etat. Il n'en sera rien, ce dernier ne sera considéré que comme simple propriétaire, et l'autonomie de chaque membre de l'association ne sera nullement diminuée.

Loin de nuire à l'industrie du bois, cette nouvelle organisation permettra à nos scieurs et marchands de faire un calcul sérieux de leur prix de revient. Ils ne risqueront pas de se faire une concurrence stupide, comme aujourd'hui, par un manque d'organisation. Comme la preuve en a été donnée au sein de la Fédération de la Côte, le petit commerce n'aura pas à souffrir de la nouvelle organisation.

Le coût de la vie n'en sera nullement augmenté, le prix du bois de feu étant mathématiquement réglé par celui du charbon, et la quantité de bois entrant dans une construction ne représentant, à son prix de revient en forêt, que le 2 à 3 % du coût total.

M. Aubert conclut son intéressant rapport en disant que *pour mieux conserver le domaine forestier, il faut chercher à le faire rapporter davantage.*

La discussion est ouverte. M. le conseiller d'Etat *Porchet*, chef du Département de l'agriculture, absent de notre canton, adresse à la „Vaudoise“ une lettre dans laquelle il recommande vivement la création d'une association des propriétaires forestiers du canton, avec un office central permanent.

C'est avec un vif intérêt que nous entendons M. *Genevay*, président de la Fédération de la Côte, nous parler des expériences faites ces dernières années et des résultats réjouissants obtenus grâce à cette nouvelle organisation. L'entente la plus parfaite règne entre marchands de bois et producteurs et M. *Genevay* ne peut que recommander vivement le nouveau projet.

M. *Bavier*, secrétaire de l'Office forestier central à Soleure, établit un parallèle intéressant entre le canton des Grisons et celui de Vaud.

Ayant aussi beaucoup à exporter, les propriétaires forestiers grisons n'ont pas hésité, pour sortir du marasme financier dans lequel se débattait le marché des bois, à créer une association forestière „La Selva“ dont ils ont obtenu toute satisfaction.

M. *Fazan*, conseiller national, estime utile la création d'une association des propriétaires de la forêt vaudoise.

M. *E. Muret*, chef du service cantonal des forêts, est heureux de constater l'effort tenté pour relever notre marché des bois et lui donner une nouvelle direction.

Notre marché doit s'étendre, trouver de nouveaux débouchés et ceci ne sera possible que par la création de l'association préconisée.

Le débat est clôturé par l'adoption des conclusions des rapporteurs tendant à la *création d'une association de propriétaires de forêts et d'un office forestier cantonal*.

Il est 1,20 h. environ. Nous allons prendre en commun le traditionnel repas à l'Hôtel de France. Lecture nous est donnée de plusieurs lettres de membres absents qui regrettent de ne pouvoir se trouver au milieu de nous.

Avant de nous séparer, nous avons le vif plaisir d'entendre M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, qui exprime tout son attachement à la „Vaudoise“ et la joie qu'il éprouve de se retrouver au milieu de ses membres.

L. Jaccard.

— Voici une photographie du fût du gros hêtre de Saugecalles, décrit dans les „Beaux arbres du canton de Vaud“. Un coup de vent l'a brisé, le 15 juillet 1923.

Ce vétéran mesurait en 1908: 5,10 m de circonférence à 1,30 m du sol, sa hauteur totale était de 28 m et sa cime avait un diamètre en croix de 28 sur 22 m. Son fût était formé de 16 rejets intimement liés. Il y a quelques années, le poid de la neige avait cassé une des 6 branches principales à la bifurcation de ces branches, rez tronc; la blessure était profonde. Malgré toutes les mesures de précaution prises, l'eau de pluie, la neige et la glace fondantes arrivaient à s'infiltrer dans la blessure. La tare s'étendit d'autant plus facilement que le bois du hêtre résiste mal aux alternances de sécheresse et d'humidité.

L'été dernier, la frondaise de ce bel arbre était superbe, le poids de la cime devait être énorme. Le tourbillon de vent eut donc bonne prise et écartela d'un coup les branches maîtresses à leur base. Du magnifique hêtre il ne restait debout que le fût et quelques débris de branches tendant vers le ciel leurs moignons décharnés. Il fallut couper le reste.

En 1923, la circonférence de son fût était de 5,50 m et son volume avait été estimé à 35 stères. Branches comprises, il a donné 40 stères et a rapporté 629 fr. Ce beau hêtre était âgé de 180 ans; c'était une curiosité qui faisait l'admiration de tous ceux qui la connaissaient. Pour nous il laissera un double vide.

Ed. Buchet.

Fribourg. *Les forêts de la commune de Morat en 1923.* Le rapport de gestion pour 1923 contient un renseignement propre à réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'esthétique forestière. On y lit, en effet :

„Après que la famille Roussy eut vendu sa belle propriété de Greng, pour le prix d'un million de francs, les nouveaux propriétaires exploitèrent partiellement ses superbes forêts, puis revendirent le sol après son lotissement. La commune de Morat avait le plus grand intérêt à acquérir le beau parc à côté de la presqu'île de Greng et à l'ouvrir au public. Il ne fut pas possible avant la coupe de se mettre d'accord sur le prix. Un arrangement put intervenir après celle-ci — laquelle, par bonheur, ne fit pas trop de mal — si bien que l'acquisition de ce parc eut lieu pour la somme de 25.000 fr. La ville de Morat ayant eu la sagesse de créer, pendant les années de guerre, un „fonds forestier de réserve“, qui en 1923 avait atteint 120.000 fr., elle put y puiser le capital nécessaire pour cette augmentation de son domaine forestier. Elle put en outre sauver de la spéculation le boqueteau de „la Bourille“, une des plus belles chênaies de notre pays. Cette dernière acquisition a eu lieu pour le prix de 90.000 fr.“

Honneur aux autorités communales qui comprennent si bien leur tâche ! Et ne voilà-t-il pas un nouvel exemple où s'affirme de façon éclatante l'utilité du fonds forestier de réserve ! Les autorités de Morat en sont si bien convaincues qu'ayant épuisé leur fonds de réserve elles viennent de décider sa reconstitution jusqu'à concurrence d'un maximum de 120.000 fr. Il a été admis, d'autre part, qu'il ne devrait jamais être abaissé au-dessous de 60.000 fr.

Ajoutons que cette parcelle de la Bourille, d'une étendue de 5,9 ha, porte le matériel sur pied suivant, dénombré récemment :

Chêne	907 m ³
Hêtre	1165 „
Mélèze et pin Weymouth	764 „

soit, au total, 2836 m³, ou 480 m³ à l'hectare.

Si nous passons aux résultats de la gestion en 1923 des belles forêts de Morat (321 ha), ils peuvent être récapitulés comme suit :

<i>Exploitations.</i> Produits principaux	7,48 m ³ à l'ha.
„ intermédiaires	0,95 „ „
Coupe totale	8,43 „ „

Cette coupe est restée de 243 m³ inférieure à la possibilité.

Le volume total exploité s'est réparti de la façon suivante :

Bois de travail	48 %
Bois de feu	52 %
dont : résineux 52 % et feuillus 48 %.	

Prix moyen par m ³ exploité	40,65 fr. (1922 : 36,82 fr.)
Rendement brut par ha	354 „
Dépenses par ha	67,28 „
Rendement net par ha	287 „ (1922 : 204 fr.).

Parmi les dégâts, le rapport signale surtout celui causé par la chute de neige du 26 novembre 1923, laquelle a brisé 480 m³ de bois surtout dans les pineraies et pessières.

Ces forêts de Morat sont gérées depuis longtemps par un technicien. C'est aujourd'hui M. l'inspecteur forestier E. Liechti qui est chargé de cette intéressante gérance. H. B.

Neuchâtel. M. *J.-L. Nagel* a été appelé au poste d'inspecteur-adjoint de l'arrondissement forestier de Boudry.

Berne. M. *F. Fankhauser*, administrateur des forêts de Thoune, vient d'être nommé inspecteur forestier de l'arrondissement du Bas-Simmental; il remplace M. Marcuard, appelé à d'autres fonctions.

Grisons. La commune de Zernez a nommé administrateur de ses forêts M. *Ed. Campell*, lequel succède à M. Habegger, appelé à d'autres fonctions.

BIBLIOGRAPHIE.

Hans Burger: Physikalische Eigenschaften der Wald- und Freilandböden.

Dissertation doctorale, présentée à l'Ecole polytechnique fédérale. Un volume in 4° de 221 pages, avec 13 graphiques. Zurich 1923.

L'étude des propriétés physiques et chimiques du sol — connue aujourd'hui sous le nom de *pédologie* — est une science relativement récente, mais qui, depuis quelques lustres, a pris une grande ampleur. Les progrès de la culture agricole en sont une heureuse conséquence.

Les recherches dans ce domaine semblaient réservées exclusivement aux chimistes; la composition chimique du sol a été considérée pendant longtemps comme le facteur quasi unique de sa fertilité. Peu à peu, on s'est rendu compte que l'état physique du sol joue aussi un rôle considérable. Nombreux sont les savants qui ont contribué à établir ces faits. L'auteur, dans l'introduction de son étude, en donne la liste et résume brièvement leurs recherches.

Tandis que l'agriculture s'est préoccupée depuis fort longtemps d'étudier exactement la composition chimique et l'état physique du sol, il faut bien reconnaître que les sylviculteurs n'ont réalisé que tardivement l'importance de telle étude.

Parmi ceux qui ont abordé la question, M. Burger cite en première ligne le professeur A. Engler, dont il fut longtemps l'assistant. Dans son bel ouvrage, paru en 1919, sur „L'influence de la forêt sur le régime des eaux“, le défunt directeur de la Station fédérale de recherches forestières l'a traitée avec une réelle compétence. Son étude se rapporte au sol des deux vallons de l'Emmental bernois — l'un boisé complètement et l'autre peu boisé — qui ont été le théâtre de ses longues observations. Il a pu établir des différences sensibles entre le sol forestier et le sol agricole (pâturage) en ce qui a trait à la texture, la faculté d'imbibition, le volume lacunaire et à la rapidité avec laquelle se meut l'eau hydrostatique (eau d'infiltration). Dans ce problème si complexe